

Le vendredi 11 octobre 2019

(Par courriel)

L'hon. Robert Gauvin
Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
Place Marysville, étage 4
Fredericton, N.-B. E3B 5H1

**Objet : La politique d'affichage public dans les régions francophones du Nouveau-Brunswick
Mémoire présenté par la *Commission sur le territoire et la toponymie***

Monsieur le ministre,

La *Commission sur le territoire et la toponymie* a été heureuse d'apprendre plus tôt cette semaine que votre gouvernement compte bientôt adopter une politique sur l'affichage public ciblant spécifiquement les régions majoritairement francophones du Nouveau-Brunswick.

Comme nous l'avons souligné dans notre lettre récente portant sur les panneaux touristiques de la « Acadian Drive – Route de l'Acadie », notre Commission mène présentement des recherches sur le paysage linguistique du Canada atlantique, recherches qui s'inscrivent dans une démarche de pérennité de la vie française en Acadie. Bien que cette recherche soit toujours en cours, il nous fait plaisir de partager aujourd'hui avec les membres de votre gouvernement, dans le cadre de l'exercice de développement de cette politique d'affichage, quelques premiers constats sur cette question.

Les remarques et recommandations dans ce bref mémoire porteront donc sur quatre thèmes liés à cette question, soit 1) la définition de « l'affichage public », 2) la désignation de « régions majoritairement francophones » au Nouveau-Brunswick, 3) l'affichage dans ces régions désignées « francophones », et 4) l'échéancier de mise en œuvre de cette politique.

L'affichage public

Le courant de recherche portant sur le paysage linguistique intègre l'ensemble de l'espace public dans sa définition de l'affichage, ce qui inclut nécessairement les voies publiques, les édifices publics, les parcs publics et toute autre forme d'affichage gouvernemental. En ce qui concerne les voies publiques dans les régions désignées « majoritairement francophones », **nous recommandons que l'ensemble de la signalisation routière soit touchée par cette politique** et comprenne, notamment, les exemples et les formules d'affichage suivantes :

- L'affichage des routes : 11 Nord / North; 134 Sud / South; 17 Ouest / West, etc.
- L'affichage des directions : Sortie / Exit; Vers / To; Céder / Yield, etc.
- L'affichage des routes et destinations touristiques : Route de l'Acadie – Acadian Drive; Route des Appalaches – Appalachian Drive; Route de la vallée – Valley River Drive, etc.



Les régions majoritairement francophones

Il existe plusieurs systèmes cartographiques pour délimiter les régions du Nouveau-Brunswick, dont celles des comtés, des districts scolaires, des régions de santé et des commissions de services régionaux. **Nous vous recommandons d'utiliser la cartographie établie par le réseau des commissions de services régionaux pour définir les régions majoritairement francophones du Nouveau-Brunswick**, qui s'appuie sur des recherches plus récentes et qui intègre des composantes linguistiques dans sa démarche.

La région de la Péninsule acadienne, par exemple, dont l'identité francophone est bien connue, se trouve très bien définie dans la carte délimitant la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (voir Annexe A – Région 4). Il en est de même pour les régions Chaleur (Région 3), Restigouche (Région 2), Nord-Ouest (Région 1 – Madawaska-Victoria) et Kent (Région 6). Il s'agit toutes de régions majoritairement francophones et depuis longtemps identifiées à la francophonie du Nouveau-Brunswick (en matière de tourisme, aux *Jeux de l'Acadie* depuis plus de 40 ans, etc.).

La seule exception à cette règle est la Commission de services régionaux du Sud-Est, majoritairement anglophone mais qui englobe une sous-région distinctement francophone (Dieppe, Memramcook, Shédiac, Cap-Pelé, Beaubassin-Est, etc.), une sous-région distinctement anglophone (Riverview, le comté d'Albert, Sackville, Port Elgin, etc.) ainsi que la ville bilingue de Moncton. Un exercice de délimitation de cette sous-région francophone serait à être complété dans le cadre de la mise en œuvre de votre politique, idéalement par le biais de la Commission de services régionaux du Sud-Est elle-même.

Selon les données du recensement 2016 de Statistique Canada, les comtés ou sous-régions majoritairement francophones au Nouveau-Brunswick sont, en ordre d'importance :

- Madawaska et le nord de Victoria – plus de 95 % francophone
- Gloucester – plus de 85 % francophone
- Kent – environ 70 % francophone
- Sous-région du Sud-Est – environ 70 % francophone
- Restigouche – plus de 65 % francophone

Les communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick sont établies dans ces comtés et régions depuis bien avant la Confédération et la superficie de ce territoire fait environ 24 500 kilomètres carrés. Ceci représente environ 33,5 % de l'ensemble du territoire de la province, chiffre qui correspond aussi au tiers de la population qui est d'origine acadienne ou francophone. Le cadre justifiant la désignation de ces régions comme étant majoritairement francophones est donc bien établi et **notre recommandation serait de se servir de cette méthode pour mettre en œuvre cette politique.**

L'affichage dans les régions désignées « francophones »

Bien entendu, des communautés à majorité anglophones sont aussi établies depuis longtemps dans ces régions majoritairement francophones. C'est le cas notamment de Tabusintac dans la Péninsule acadienne, de Tide Head dans le Restigouche ou de Rexton dans Kent.



Rappelons-nous d'abord que l'affichage public est déjà bilingue dans la province et qu'il continuera de l'être suite à l'adoption de cette politique. Pour éviter de tomber dans la micro-gestion d'une politique qui deviendrait irréalisable sur le terrain, **nous vous recommandons d'appliquer la règle de l'uniformité dans les régions qui seront désignées « majoritairement francophones »**. L'affichage local demeurera toujours sous juridiction municipale et de ce fait disponible comme outil d'affirmation pour les communautés qui souhaitent présenter leur identité linguistique différemment. Nous considérons aussi que d'offrir une image d'uniformité dans les régions désignées facilitera non seulement la mise œuvre de cette politique, mais contribuera à la cohabitation sociale dans ces régions et dans la province.

L'échéancier de mise en œuvre

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique, **nous recommandons qu'elle prenne effet suite à son adoption et qu'elle soit étalée sur une période ne dépassant pas cinq ans**, la transition finale se terminant le 31 décembre 2024. La mettre en œuvre en pièce et à mesure que les panneaux aient besoin d'être changés pourrait entraîner une transition s'étalant sur 20 ou 30 ans, au bout duquel se retrouveraient réunis vers l'an 2050 peu d'entre nous. Le retard de près 10 ans déjà signalé dans la mise en œuvre de cette politique doit également être pris en compte.

Pour éviter de créer une exagération en dépenses publiques lors de la mise en œuvre de cette politique, cependant, **nous vous recommandons d'intégrer à la démarche une approche pratique**. Des solutions créatives sont déjà pratiquées par les équipes responsables de l'entretien de ces panneaux, par le remplacement partiel d'indications plutôt que par le remplacement complet. Dans cet exemple, modifier les mots « Exit / Sortie » par « Sortie / Exit » n'impliquerait pas le remplacement complet des panneaux concernés mais l'insertion de cet ajout sur les panneaux existants.

Une **autre recommandation en ce sens serait de synchroniser l'exercice de renouvellement ou de rafraîchissement de l'image corporative** de la province avec l'échéancier de remplacement de ces panneaux. Nous pensons par exemple à la signalisation des routes panoramiques touristiques, dont l'image date déjà de 2008 et pour laquelle un renouvellement est possiblement prévu à court terme. Il en est possiblement de même pour l'affichage des édifices et des parcs publics. Il serait évidemment exagéré de remplacer aujourd'hui des panneaux dont l'image corporative doit bientôt être rafraîchie.

Finalement, nous vous **recommandons d'inscrire la mise en œuvre de cette politique** dans un effort de repositionnement ou de **promotion du Nouveau-Brunswick et de ses régions désignées francophones**, pour ainsi générer l'attention des investisseurs, des visiteurs et des familles qui souhaitent s'y établir.

Nous terminons ainsi ce mémoire en vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la prise en compte de ses recommandations lors du développement de cette importante politique d'affichage public.

Ghislaine Foulem Jean-Luc Bélanger

Ghislaine Foulem et Jean-Luc Bélanger, coprésidents
Commission sur le territoire et la toponymie



ANNEXE A – Carte des commissions de services régionaux

Regional Service Commissions Commissions de services régionaux

